

Secrétariat Uniterre

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 601 74 67

Fax : 021 617 51 75

info@uniterre.ch

www.uniterre.ch

Lausanne, le 17 janvier 2011

Concerne : Communiqué de presse concernant la gestion de quantité de la production laitière

Uniterre soutient l'action pour une gestion de quantité nationale de la production laitière lancé par BIG-M et appelle tous les producteurs de lait à la rejoindre. (s'inscrire sur <http://www.mengensteuerung.ch/> liste befürworter, site en allemand)

Déjà avant la suppression du contingentement laitier Uniterre a défendu une gestion de quantité nationale contraignante pour le lait d'industrie et fromager conforme au marché. Il est tout simplement impensable de laisser la responsabilité d'une telle gestion aux mains des acheteurs de lait, transformateurs et commerce. Leurs intérêts économiques à courte échéance s'opposent à ceux des producteurs. Il n'est dès lors pas étonnant d'être aujourd'hui confronté à une surproduction massive de lait, qui met les prix sous pression. Comme le montre l'expérience, une gestion des quantités conforme au marché ne peut pas être réalisée avec un modèle de segmentation des prix. Il faut noter par ailleurs, que certaines interprofessions fromagères pratiquent depuis longtemps une gestion des quantités contraignante. Depuis la révolte paysanne (septembre 09) Uniterre a présenté un modèle de gestion des quantités, qui propose une réduction des quantités de lait conforme au marché avec une augmentation des prix aux producteurs et qui représente un projet durable et concrètement applicable pour la gestion du marché laitier (modèle de gestion des quantités voir http://www.uniterre.ch/doc/Motion_Uniterre_FR_vdef.pdf).

Naturellement nous saluons cette action de BIG-M. Il faut montrer de façon impressionnante qu'une majorité des producteurs de lait suisses appuie l'idée d'une gestion nationale des quantités de lait conforme au marché !

Une production laitière de qualité, paysanne et durable couvrant l'ensemble du territoire a son prix. Il appartient de toute évidence aux producteurs, de communiquer clairement ce prix à nos clients et acheteurs et de faire valoir cette revendication dans les négociations de prix. Les stations de recherche agricoles établissent que sur la base des coûts de production moyens ce prix à la production doit se situer autour de Fr. 1.- /litre.

Avant le traitement de la motion Aebi au Conseil des Etats, les producteurs suisses de lait doivent s'unir pour l'avenir de la production laitière, au nom de l'approvisionnement de la société avec un lait paysan de qualité et se battre pour un modèle de gestion des quantités conforme au marché, comme celui proposé par Uniterre.